

**IMAPRIM**  
**Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 151 rue du Granier (73230) SAINT ALBAN LEYSSE**  
**493 917 652 RCS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

**DU 13 AVRIL 2011**

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT  
du **21 AVR. 2011**

N° **2372**... Le Greffier,

Le 13 Avril 2011, à 10 heures,

Les associés de la société IMAPRIM se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, 121 allée Albert Sylvestre (73000) CHAMBERY, sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier GALLAIS, en sa qualité de Président de la Société.

La société SOVEC, représentée par Madame Martine PACCOUD, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 50 000 actions sur les 50 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2010,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

## **ORDRE DU JOUR**

### **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Détermination de la rémunération du Président,
- Renouvellement du mandat d'un membre du Comité de direction,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

... ..

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 151 rue du Granier (73230) SAINT ALBAN LEYSSE au 121 allée Albert Sylvestre (73000) CHAMBERY.

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante .

### **« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

*"Le siège social est fixé 121 allée Albert Sylvestre (73000) CHAMBERY ».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

. . . . .

**CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J' followed by a surname, written over the printed text 'LE PRESIDENT'.